



**DEMANDE DE
CHANGEMENT DE PRENOM
(Article 60 du Code Civil)
ENFANT MINEUR – MOINS DE 13 ANS
(Annexe 6)**

Je/nous soussigné(es),

Prénom(s) :

Nom du 1^{er} représentant légal :

Né(e) le :

A (ville/pays) :

Adresse¹ :

Courriel :

N° de téléphone :

ET

Prénom(s) :

Nom du 2^{ème} représentant légal :

Né(e) le :

A (ville/pays) :

Adresse¹ :

Courriel :

N° de téléphone :

¹ Joignez un justificatif de domicile récent. Si vous êtes actuellement hébergé(e) par un tiers, joignez un justificatif de domicile récent correspondant à la personne hébergeante ainsi qu'une attestation sur l'honneur établie par cette personne, indiquant que votre résidence se situe à son domicile (en précisant la date/période du début de l'hébergement. Concernant l'enfant, celui-ci doit être domicilié ou résider avec l'un au moins des représentants légaux.



Demande/demandons que l'enfant :

Nom :

Prénom(s)² :

Né(e) le :

A (ville/pays) :

De nationalité³ :

Adresse¹ :

Se prénomme désormais selon l'ordre déterminé ci-dessous :

1^{er} prénom :

2^{ème} prénom⁴ :

3^{ème} prénom :

4^{ème} prénom :

5^{ème} prénom :

[...]

Pour le ou les motif(s)⁵ :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

² Indiquez tous les prénoms actuellement mentionnés dans l'acte de naissance de l'enfant, dans l'ordre présentement établi.
³ Joignez la copie d'une pièce d'identité du majeur sous tutelle en cours de validité (s'il dispose d'une double nationalité, merci de joindre la copie d'une pièce d'identité correspondant à chacune de ses nationalités).
⁴ Ne remplissez cette rubrique et les rubriques suivantes qu'en cas de choix d'autres prénoms. Les dispositions en vigueur ne limitent pas le nombre de prénoms. Toutefois il paraît opportun d'en limiter le nombre.
⁵ Joignez tous documents utiles à la présente demande afin d'attester de l'intérêt légitime de l'enfant au changement de prénom(s) sollicité. Vous pouvez également compléter la rédaction des motifs de la demande sur papier libre.

J'atteste/nous attestons sur l'honneur qu'aucune procédure de changement de prénom(s) n'est actuellement en cours devant les juridictions françaises, et qu'aucune demande de changement de prénom(s) n'est actuellement examinée devant un autre officier de l'état civil d'une autre commune au nom et pour le compte de l'enfant.

Je déclare/nous déclarons n'avoir jamais formulé de demande de changement de prénom(s) au nom et pour le compte du majeur sous tutelle

Si tel n'est pas le cas,

J'indique/nous indiquons avoir déjà formulé la ou les demandes de changement de prénom(s) au nom et pour le compte de cet enfant, et mentionnée(s) ci-dessous :

Date et lieu de la demande	Autorité saisie	Date de la décision rendue ⁶

Je demande/nous demandons la mise à jour de son acte de naissance⁷ en ce sens que son/ses prénom(s) actuel(s) soi(en)t remplacé(s) par le(s) prénom(s) sollicité(s) par la présente demande.

Son acte de naissance : naissance le.....à.....

⁶ Joignez une copie de la décision rendue

⁷ Joignez une copie intégrale, en original, de l'acte de naissance de l'enfant.



L'enfant est de nationalité étrangère⁸ et je joins/nous joignons à la présente demande un certificat de coutume précisant le contenu de sa loi personnelle en matière de changement de prénom. Je suis/nous sommes informé(e)(s) que la décision de changement de prénom(s) prise produira effet dans le pays dont le mineur est ressortissant, sous réserve que les autorités locales compétentes l'ait valablement reconnue.

Je procéderai/nous procéderons aux démarches tendant à la reconnaissance de la décision de changement de prénom(s) auprès des autorités locales compétentes, dès que celle-ci aura été prise..

⁸ Si l'enfant possède une double nationalité (dont la nationalité française) ou est réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, cette rubrique ne lui est pas destinée.

Fait à le
Signature du ou des représentants légaux,

AVERTISSEMENT

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait :

- d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.